



Courriel : bourgognefranche.comte@cgt.fr

Dijon, le 3 février 2017.

COMMUNIQUE DE LA CGT BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Elections syndicales dans les Très Petites Entreprises (TPE) : La CGT premier syndicat en Bourgogne Franche Comté

Ces élections, la CGT les a voulues afin que tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, puissent s'exprimer et voter pour une organisation syndicale.

En Bourgogne Franche Comté, les résultats principaux résultats cumulés (cadres + non-cadres pour les syndicats non-catégoriels) sont les suivants :

- CGT : demeure le premier syndicat, avec 23,37 % des voix, devant la CFDT (15,19 %), l'UNSA (15,04 %) et FO (11,78 %). Les autres syndicats sont tous en dessous de 10 %.

Pour autant, la forme et les modalités d'élection choisies, imposées par le gouvernement, ont organisé l'illisibilité de ce vote notamment avec :

- Une multiplicité de sigles, certains fantaisistes ou ne représentant pratiquement personne comme le syndicat STC (travailleurs corses) autorisé par le gouvernement à se présenter en Bourgogne Franche Comté !
- Report d'un mois des élections, les élections se déroulant de ce fait en plein pendant les fêtes de fin d'année !
- Aucun débat programmé sur les chaînes publiques de radio et de télévision pour un scrutin qui concerne plus de 4,6 millions de salariés, environ 200 000 en Bourgogne-Franche-Comté.

Il n'est donc pas étonnant d'aboutir alors à un faible taux de participation (8,81 % en Bourgogne Franche Comté).

La CGT salue les électeurs qui ont bravé toutes les difficultés pour participer à ces élections TPE. Pour la Bourgogne Franche Comté cela représente quand même plus de 15 000 votants, ce qui est loin d'être négligeable.

Forts de ce résultat, les salarié-e-s peuvent compter sur la présence de la CGT pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales.

Ainsi, suite à ce résultat, va se mettre en place la CPRI (Commission Paritaire Régionale) où la CGT disposera de trois représentants. Cette instance, une sorte de « délégués du personnel » régionaux, pourra agir et intervenir pour aider les salariés des très petites entreprises, à défendre leurs droits et à en gagner de nouveaux.

Nous appelons tous les salariés des petites entreprises à nous contacter, et à prendre toute leur place dans la CGT.